

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

*Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins*

Sous-direction de la qualité
et du fonctionnement
des établissements de santé

Bureau qualité et sécurité des soins
en établissements de santé

*Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction de l'observation de la santé
et de l'assurance maladie

Circulaire DHOS/E2/DREES/OSAM n° 2009-224 du 17 juillet 2009 relative à l'appel à projets sur une expérimentation des indicateurs de qualité

NOR : SASH0917158C

Date d'application : immédiate.

Résumé : un appel à projets relatif au programme d'expérimentation des indicateurs de qualité en établissements est lancé pour l'année 2010 auprès des établissements de santé susceptibles de bénéficier d'une dotation MIGAC – Description des procédures de l'appel à projets – Modalités et délais de constitution des dossiers de réponse à l'appel à projets.

Mots clés : Programme d'expérimentation des indicateurs de qualité des établissements de santé – appel à projets – établissements de santé – MIGAC.

Annexes :

Annexe I. – Fiche de résumé et description détaillée du projet scientifique et demande financière.

Annexe II. – Fiche d'avis de la direction de l'établissement de santé.

La ministre de la santé et des sports à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (pour information) ; Madame et Messieurs les préfets de régions (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour information et diffusion aux établissements de santé]) ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux de centres hospitaliers universitaires (à l'attention des directeurs chargés de la qualité, pour mise en œuvre) ; Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé (pour mise en œuvre).

La présente circulaire a pour objet de lancer un programme d'expérimentation des indicateurs de qualité, au titre de l'année 2010, destiné à promouvoir la qualité dans les établissements de santé.

Ce programme est élaboré en collaboration et en cofinancement avec la Haute Autorité de santé (HAS).

I. – OBJECTIFS

Les objectifs pour ce projet d'expérimentation et de mesure de la qualité hospitalière sont de :

1. Sélectionner une batterie d'indicateurs dans le cadre :

- de thèmes retenus par les orientations stratégiques du ministère chargé de la santé et de la HAS ;
- des pratiques exigibles prioritaires identifiées dans le manuel de certification des établissements de santé ;
- du développement d'indicateurs hors des limites du champ hospitalier qui tracerait le parcours de soins des patients (médico-social, ville) ;
- du développement d'indicateurs de qualité, à visée comparative, hors du dossier patient et hors de la base PMSI.

La liste des domaines prioritaires de la qualité hospitalière répond aux critères suivants :

- importance (gravité, coût, priorité nationale) ;
- fréquence du phénomène ;
- potentialité d'amélioration ;
- faisabilité ;
- variabilité entre établissements.

Les domaines prioritaires suivants ont été retenus en 2006 :

- lutter contre la douleur ;
- assurer la continuité de la prise en charge des patients ;
- lutter contre les troubles nutritionnels ;
- améliorer la sécurité des patients ;
- prendre en compte le point de vue des patients ;
- pratiques cliniques ;
- accroître la motivation, la responsabilisation et l'évaluation des compétences des professionnels au contact du patient ;
- garantir l'accessibilité ;
- garantir la coordination des soins et améliorer la prévention secondaire.

2. Tester leur qualité, fiabilité et faisabilité dans des établissements expérimentateurs.

3. Déterminer le caractère généralisable ou non à l'ensemble des établissements de santé.

4. Proposer des actions d'amélioration de la qualité assises sur les indicateurs généralisables.

5. Etablir dans un cadre expérimental une comparaison entre les établissements volontaires participant à cette étude.

6. Veiller à la comparabilité internationale des indicateurs retenus pour la qualité hospitalière.

7. Veiller à leur intégration dans les systèmes d'informations hospitaliers.

II. – MODALITÉS DE SOUMISSION ET DE SÉLECTION DES DOSSIERS

2.1 Informations pratiques

Cet appel à projets s'adresse à tous les établissements de santé pouvant bénéficier d'un financement au titre des MIGAC. Ce projet pourra faire l'objet de plusieurs lots par domaine prioritaire et être cofinancé par d'autres sources de crédits d'État.

Le déroulement de ce projet s'établira sur trois ans, de 2010 à 2012.

2.2 Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement un projet scientifique avec une description détaillée du projet à laquelle doit être joint la demande financière circonstanciée (annexe n° 1). Il doit également comprendre l'avis du directeur de l'établissement de santé (annexe n° 2).

Le dossier complet, relié ou agrafé, sera ensuite adressé par le directeur de l'établissement de santé en 4 exemplaires par envoi postal recommandé avec avis de réception, au plus tard le 15 septembre 2009 au ministère chargé de la santé, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, sous-direction E (qualité et du fonctionnement des établissements de santé), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP et expédié simultanément par voie électronique, exclusivement au format Word, à jean-marc.nadal@sante.gouv.fr et celine.moty-monnereau@sante.gouv.fr.

Dans le cas où la taille de ces dossiers électroniques dépasserait 1,5 Mo, ils devront faire l'objet d'envois fractionnés.

Les dossiers hors délais ou incomplets ou fournis en nombre insuffisant, ainsi que ceux qui ne respecteront pas les procédures précisées ci-dessus, ne seront pas enregistrés et ne seront pas soumis à la procédure de sélection.

2.3 Sélection des dossiers

La sélection des dossiers sera effectuée par un comité de sélection dont les membres seront désignés par le ministère et la HAS et qui procédera à l'examen de chaque dossier de candidature.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection proposera à la ministre chargée de la santé avec un avis du président de la HAS, le projet susceptible d'être retenu.

Cette sélection ne saurait dispenser le promoteur des autres démarches et/ou autorisations nécessaires à la réalisation du projet qui devra en tout état de cause respecter les dispositions réglementaires en vigueur et sur un plan plus général, les aspects éthiques. Il conviendra également d'être vigilant concernant les aspects liés à la valorisation éventuelle des études.

III. – FINANCEMENT

Le directeur de l'établissement de santé veillera à l'évaluation rigoureuse des moyens financiers demandés et à la bonne affectation et utilisation des dotations allouées dans le cadre de ce projet.

Un comité de suivi du projet sera mis en place entre le ministère, la HAS et l'équipe retenue.

Des rapports intermédiaires annuels seront demandés. Au terme du projet, un rapport final sera impérativement remis au ministère chargé de la santé et à la HAS et fera l'objet d'une évaluation.

La circulaire et ses annexes sont disponibles sur le site internet du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr rubrique circulaires.

Toutes informations peuvent être recueillies auprès :

- de la DHOS, sous-direction de la qualité et fonctionnement des établissements de santé, bureau E2, Dr Jean-Marc Nadal, tél. : 01-40-56-46-55 ;
- de la DREES, sous-direction, observation de la santé et de l'assurance maladie, Dr Céline Moty-Monnereau, tél. : 01-40-56-87-94.

*La directrice de la recherche des études,
de l'évaluation et des statistiques,*

A.-M. BROCAS

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR

.....
.....
Impact des résultats attendus :
.....
.....
.....
.....

5. Montant total en euros demandé pour le projet

Joindre à la présente fiche de résumé un document descriptif distinct justifiant et décrivant de manière précise et détaillée les différents postes de dépenses :

B. – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET (25 PAGES MAXIMUM)

I. – SITUATION ACTUELLE DU SUJET PROPOSÉ : CONTEXTE ET ENJEUX

II. – DESCRIPTION DU PROJET

Objectif(s) du projet : principal(ux) et secondaire(s) clair(s) et précis (problématiques ou hypothèses de recherche).

Originalité et/ou caractère innovant du projet.

III. – MÉTHODOLOGIE : MÉTHODE(S) À DÉVELOPPER DE FAÇON PRÉCISE ET CLAIRE

Etablissements de santé concernés.

Outils (modalités d'élaboration, validation, test).

Modalités de recueil et d'analyse des données recueillies.

Acteurs du projet : compétences dans le domaine du responsable recherche.

Déroulement et/ou coordination du projet (les différentes étapes).

IV. – CONSÉQUENCES ATTENDUES DES RÉSULTATS DU PROJET

Documents produits.

Impact des résultats.

V. – ÉTUDE(S) PILOTE(S) PRÉALABLEMENT RÉALISÉE(S) DÉMONTRANT LA FAISABILITÉ DU PROJET

VI. – CALENDRIER DES RÉALISATIONS ET ÉCHÉANCES DU PROJET (ESTIMÉ EN PÉRIODE DE TEMPS)

VIII. – BIBLIOGRAPHIE

X. – C.V. ABRÉGÉ DU CHEF DE PROJET PRINCIPAL – 2 PAGES MAXIMUM – ET PRINCIPALES PUBLICATIONS, 5 AU MAXIMUM

ANNEXE II

APPEL À PROJETS D'EXPERIMENTATION D'INDICATEURS DE QUALITÉ 2010

Avis de la direction de l'établissement de santé coordonnateur

PROJET D'EXPERIMENTATION D'INDICATEURS DE QUALITÉ 2010

Nom du chef de projet principal :

Etablissement de santé :

Adresse de l'établissement :

Tél. : E-mail :

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Signature du directeur de l'établissement